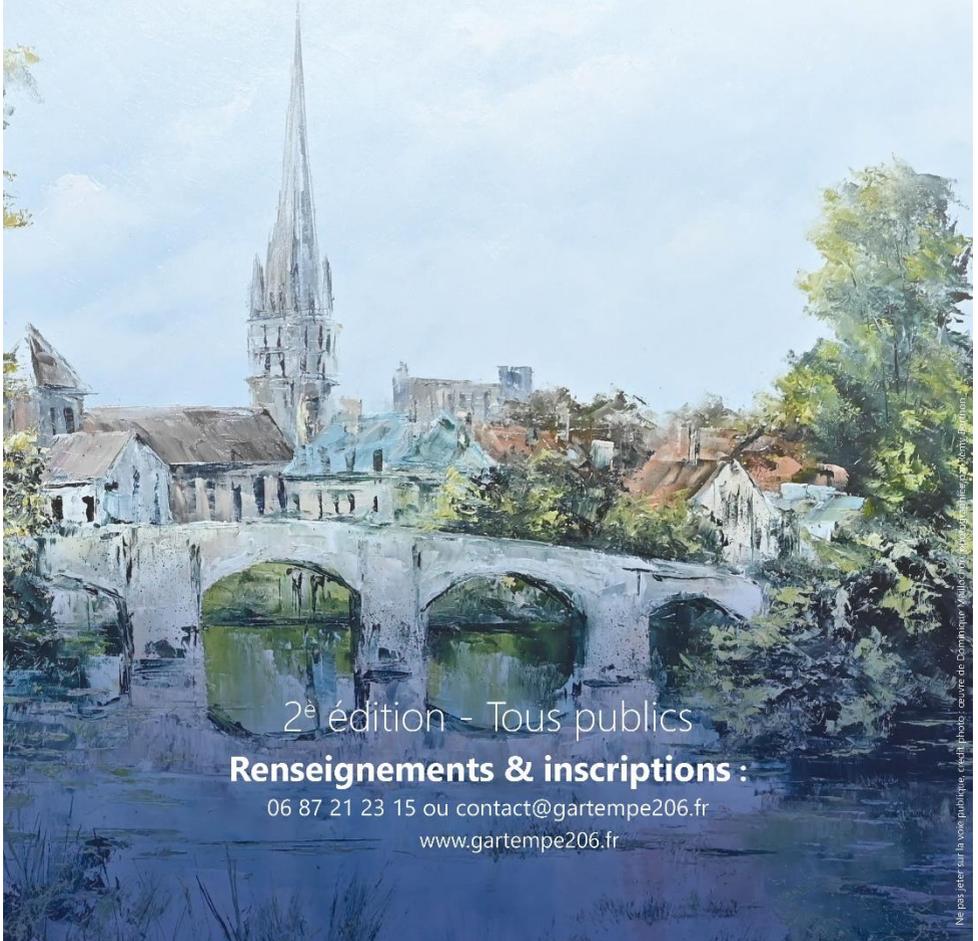




# CONCOURS DES PEINTRES DANS LA RUE SAMEDI 24 AOÛT 2024 Saint-Savin-sur-Gartempe (86)



2<sup>e</sup> édition - Tous publics

**Renseignements & inscriptions :**

06 87 21 23 15 ou [contact@gartempe206.fr](mailto:contact@gartempe206.fr)

[www.gartempe206.fr](http://www.gartempe206.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique, crédit photo: oeuvre de Dominique Mallouf - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024



## REGLEMENT DU CONCOURS

**Article 1 :** Le but du concours est de réaliser, sur une journée, une œuvre par artiste in-situ et en public. Les peintres sont invités à peindre les quartiers historiques, les bords de la Gartempe de Saint-Savin-sur-Gartempe selon le périmètre délimité par l'organisateur. Ce concours est ouvert à tous les peintres, professionnels, amateurs et enfants.

**Article 2 :** Les artistes seront libres de leur support, de la technique (huile, acrylique, aquarelle, pastels, sanguines, fusains, etc....) ainsi que du choix de leur emplacement et du modèle de leur œuvre (bâtiment, nature, rue, etc.) dans les zones définies par l'organisateur. L'intérieur de l'église abbatiale et de l'ensemble de l'Abbaye sont hors du périmètre autorisé.

Les œuvres devront être exécutées dans le périmètre défini par l'organisateur lors de l'inscription et pendant le délai prévu à cet effet. Seront refusées toutes œuvres présentant un caractère d'atteinte à la dignité des personnes ou des biens représentés, ou de caractère injurieux, voire contraire aux bonnes mœurs.

**Article 3 :** Les artistes fourniront leur support et leur matériel. L'organisateur décline toute responsabilité pendant toute la durée du concours, concernant les risques encourus aux participants, à leurs œuvres ainsi qu'à leur matériel. Chaque participant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans tous les cas où elle serait recherchée. Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant toute la durée du concours, à charge pour lui, s'il le désire, de contracter une assurance. Tous les supports devront être munis, impérativement, d'un système d'accrochage, à défaut l'œuvre ne pourra pas être exposée. Le matériel n'est pas fourni.

**Article 4 :** Les catégories.

Les participants, lors de leur inscription, devront préciser dans quelle catégorie ils souhaitent concourir. *Il convient de noter que les jeunes de 16-17 jusqu'à 18 ans peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories.*

- jeunes jusqu'à 18 ans :

Par tranche d'âge : 6 à 10 ans ; 11 à 14 ans ; 15 à 18 ans

- adultes :

Huile et acrylique

Pastel, aquarelle et sanguine

Dessin et lavis

**Article 5 :** Les artistes feront estampiller leurs supports au point d'accueil signalé à la Maison des Associations - 6 rue de la Traverse à Saint-Savin-sur-Gartempe, entre 8h et 9h30. Une seule œuvre estampillée par participant est autorisée à concourir. Elle devra être remise, non signée et non encadrée à ce même point d'accueil, et ce jusqu'à 16h30 maximum. L'œuvre admise à concourir doit mentionner au dos le numéro attribué à l'artiste à l'accueil le matin. Les œuvres seront exposées, puis un jury attribuera trois prix pour chacune des trois catégories adultes et trois prix pour chacune des tranches d'âge des jeunes qui se sont inscrits dans la catégorie « jeunes jusqu'à 18 ans ». Le public sera lui aussi amené à voter et à désigner une œuvre « Prix du public ». Seul le « Prix du Public » peut être cumulé avec un autre prix.

La remise des prix et l'annonce du palmarès auront lieu aux environs de 18h30. Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 6 :** Les gagnants autorisent l'organisateur à reproduire leurs œuvres sur des documents de promotion.

**Article 7** : Les lots se composeront de 2000 € répartis en chèques pour la catégorie adultes, et de matériel d'art pour la catégorie jeunes jusqu'à 18 ans.

#### **Catégorie jeunes :**

6/10 ans : Matériels pour une valeur approximative : 1<sup>er</sup> prix 60 € - 2<sup>ème</sup> prix 30 à 50 € - 3<sup>ème</sup> prix 30 €

11/14 ans : Matériels pour une valeur approximative : 1<sup>er</sup> prix 60 € - 2<sup>ème</sup> prix 30 à 50 € - 3<sup>ème</sup> prix 30 €

15/18 ans : Matériels pour une valeur approximative de 1<sup>er</sup> prix 60 € + 1 chèque de 50 € - 2<sup>ème</sup> prix 30 à 50 € - 3<sup>ème</sup> prix 30 €

+ 1 lot de consolation pour les autres

#### **Catégorie adultes :**

Huile/Acrylique : 1<sup>er</sup> prix 300 €, 2<sup>ème</sup> prix 200 €, 3<sup>ème</sup> prix 100 €

Pastel/Aquarelle/Sanguine : 1<sup>er</sup> prix 300 €, 2<sup>ème</sup> prix 200 €, 3<sup>ème</sup> prix 100 €

Dessin/Lavis : 1<sup>er</sup> prix 300 €, 2<sup>ème</sup> prix 200 €, 3<sup>ème</sup> prix 100 €

Prix du Public : 200 € (En cas d'ex-aequo, le prix est divisé).

**Article 8** : L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas d'anomalies majeures dûment constatées.

**Article 9** : Les artistes autorisent la prise de photographies nécessaire à la promotion de l'évènement.

**Article 10** : Les œuvres présentées au concours ne pourront pas être négociées ni retirées avant la proclamation du palmarès.

**Article 11** : Les œuvres seront à retirer le samedi 24 août 2024, après la remise complète des prix. A défaut, l'œuvre ne pourra pas être restituée à son auteur.

**Article 12** : Tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'y soumettre. Le règlement devra être signé par les participants (l'un des représentants légaux pour les personnes mineures) et précédé de la mention «lu et approuvé ». Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

**Article 13** : Le respect des règles sanitaires et de sécurité en vigueur s'impose à tous.

### **Le déroulement de la journée**

**De 8h00 à 9h30** : accueil et inscriptions des participants au point d'accueil à la Maison des associations 6 rue de la Traverse (concours et panier pique-nique le cas échéant)

**12h à 12h30** : déjeuner

**16h30** : arrêt du concours et dépôt des œuvres au point d'accueil à la Maison des Associations 6 rue de la Traverse.

**17h à 17h30** : ouverture de l'exposition des œuvres au public à la Maison des Associations 6 rue de la Traverse.

**17h30 à 18h30** : appréciation et délibérations du jury

**18h30** : proclamation du palmarès et remise des prix

**19h00** : vin d'honneur

RENSEIGNEMENTS Tel : 06 87 21 23 15

INSCRIPTIONS (bulletin ci-après à retourner par courrier postal ou par mail)

Association Gartempe 206

2 place de la Libération

86310 Saint-Savin-sur-Gartempe

Email : [contact@gartempe206.fr](mailto:contact@gartempe206.fr)

## LES PEINTRES DANS LA RUE – SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE 2<sup>ème</sup> édition

BULLETIN D'INSCRIPTION – SAMEDI 24 AOUT 2024

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone portable :

**Participera au concours dans la catégorie :**

*Les candidats de 16 à 18 ans peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories*

Jeunes de 6 à 10 ans    Jeunes de 11 à 14 ans    Jeunes de 15 à 18 ans

Inscription gratuite pour la catégorie Jeunes

Ou

Adultes huile et acrylique    Adultes pastel, aquarelle et sanguine

Adultes dessins et lavis

Inscription 10 € pour les catégories adultes, (si envoi par courrier postal, merci de joindre un chèque de 10€ à l'ordre de l'association « Gartempe 206 »)

Prendra le panier pique-nique (10 euros) :    OUI    NON

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Date :

Signature (*Signature obligatoire d'un  
représentant légal pour les mineurs*)